### **MODALITÉS ET RÈGLEMENTS 2025**



### **CLASSES NATURE À PLEIN AIR VILLE-JOIE**

C'est avec grand plaisir que l'équipe de Plein Air Ville-Joie (PAVJ) vous attend pour une journée dynamique en plein air! Merci sincèrement d'avoir choisi notre site pour la tenue de votre classe nature. Nous vous assurons que notre personnel donnera son maximum pour que cette journée soit un vif succès auprès de vos groupes. Pour atteindre cet objectif, merci de prendre connaissance des modalités suivantes :

### **POLITIQUE DE RÉSERVATION ET DE PAIEMENT :**

- 1. Un acompte de 35 % du montant prévu à l'entente doit être retourné avec le contrat et les modalités et règlements signés. En cas d'annulation de la part du milieu et ce, quel qu'en soit le motif, le montant de l'acompte est pleinement conservé par PAVJ.
- 2. Une <u>confirmation du nombre d'élèves</u> est exigée <u>au plus tard dix (10) jours ouvrables avant l'événement.</u> Le milieu est conscient que PAVJ se base sur le nombre d'inscriptions d'élèves par le responsable dans l'élaboration de ses activités et le recrutement des ressources humaines. Aussi, un nombre moindre ou plus élevé que prévu pourrait entraver la qualité des services. La facturation sera faite en fonction du nombre d'élèves confirmé absent et confirmé présent. Dans le cas où aucune confirmation du nombre d'élèves n'est faite dans les temps demandés, ce sera le nombre d'élèves établis lors de la signature du contrat qui sera pris en compte.
- 3. À l'arrivée, le jour de l'évènement, la personne responsable du groupe doit <u>confirmer</u> à la personne responsable de l'animation <u>le nombre officiel de jeunes du groupe</u> ainsi que les enfants qui n'ont pas pu venir. C'est avec ce nombre que la facturation sera réalisée, il est donc primordial d'avoir les bons chiffres.
- 4. Si le nombre de personnes présentes ou absentes n'est pas confirmé à l'arrivée par l'enseignant responsable, la facturation sera établie selon le nombre d'élèves qui est inscrit au contrat ou à défaut, selon la confirmation finale des personnes participantes, 10 jours ouvrables avant l'événement.
- 5. Selon le nombre d'élèves qui participeront à la journée, nous vous demandons de <u>former des équipes</u> <u>de 10 à 20 élèves</u> selon l'âge. Chaque groupe devra préalablement se trouver un nom d'équipe, connu par les élèves pour aider à la gestion des groupes (ex : les aigles).
- 6. Vous devrez <u>remplir</u> le questionnaire qui vous sera envoyé au printemps 2025 <u>« Formulaire Équipes et choix d'activités</u> » et nous <u>le retourner au plus tard le 2 mai 2025.</u> À défaut de recevoir ladite liste avant la date demandée, l'équipe d'animation de PAVJ attribuera elle-même les plateaux d'activités en fonction des autres écoles en place.

# PLEIN BIC

## **MODALITÉS ET RÈGLEMENTS 2025**

- 7. Une liste de matériel vous sera envoyée en même temps que la liste de choix d'activité. Il est important que les élèves aient en leur possession <u>tout ce que vous retrouverez sur cette liste</u>. Ces éléments sont nécessaires au bon fonctionnement des différentes activités, mais aussi au respect de la sécurité et du bien-être des élèves.
- 8. <u>Clientèle avec spécificités ou besoins particuliers</u>: en retournant le document de la liste d'activités, les membres du personnel doivent aviser PAVJ si certaines personnes participantes aux activités ont besoin d'un encadrement spécifique (ex : trouble du spectre de l'autisme, TDAH, anxiété sévère, trouble du comportement, limitation fonctionnelle, etc.). Pour certaines pathologies, PAVJ peut exiger la présence d'une personne accompagnatrice supplémentaire. Veuillez prendre en note que le terrain et les activités offertes ne sont pas adaptés aux fauteuils roulants.
- 9. À noter que les enfants demeurent sous l'entière responsabilité du milieu en visite lors de la journée incluant les comportements qui peuvent porter préjudice aux activités ou à PAVJ.
- 10. PAVJ se réserve le droit d'annuler la classe nature en cas de très fortes intempéries, de manque de ressources humaines en animation, ou en cas de non-respect des modalités et règlements énoncés. Si tel est le cas, le milieu en sera informé au plus tard à 15 h la veille. Un remboursement de l'acompte sera fait dans les jours suivant l'annulation par PAVJ.

#### **SUR PLACE:**

- 11. Afin d'assurer un meilleur déroulement des activités (ex : petits besoins aux toilettes, gestion du groupe, discipline, etc.), les adultes assignés à un groupe <u>doivent obligatoirement suivre le groupe tout au long de la journée.</u>
- 12. La personne responsable de la réservation doit venir se présenter à celle qui assurera la coordination de l'animation, dès son arrivée avant même de commencer les activités.
- 13. Respecter les règlements liés aux activités et suivre toutes les consignes de sécurité affichées ou énoncées par l'équipe d'animation.
- 14. Ne pas briser et/ou endommager les bâtiments, équipements, flore et faune. Respecter la propriété de PAVJ et les autres clientèles présentes sur le site.
- 15. Jeter les déchets à la poubelle et mettre à la récupération tout ce qui se recycle. Laisser les lieux dans un état convenable lors du départ.
- 16. Interdiction de fumer à moins de neuf (9) mètres des bâtiments.
- 17. Ne pas amener d'animaux, ils sont strictement interdits sur le site.



## **MODALITÉS ET RÈGLEMENTS 2025**

- 18. Les véhicules doivent circuler sur le terrain à vitesse réduite : moins de 15 km/h. Les autobus scolaires doivent se stationner dans le stationnement en rentrant sur le site, à gauche, après avoir débarqué les participants au bâtiment d'accueil.
- 19. <u>Objets perdus ou oubliés</u>: ils sont conservés pendant trente (30) jours. Après ce délai, PAVJ en disposera à sa convenance. Il est de la responsabilité du propriétaire de l'objet de venir le récupérer. PAVJ ne fait aucun envoi postal.
- 20. <u>Un lunch froid et deux collations</u> devront être apportés par chaque personne présente à l'activité. S'il y a des élèves qui ont des <u>allergies graves</u>, s'il vous plaît, nous en avertir et vous assurer qu'ils auront la médication requise. Assurez-vous que les boîtes à lunch soient munies d'un refroidisseur afin de préserver la qualité des aliments. Nous ne pouvons offrir un endroit au frais pour entreposer les lunchs.
- 21. Des toilettes spécifiques seront attribuées à chacun des groupes. Il sera important d'utiliser les bonnes toilettes, et ce, pour avoir une bonne harmonie entre les différentes écoles sur le site.
- 22. La fine pluie n'arrêtera pas les activités. <u>Prévoyez des vêtements en conséquence.</u> En cas de pluie soudaine et intense, des activités pourront avoir lieu à l'intérieur, si c'est possible.